

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
15 Décembre 2017**

**OBJET : Plan Mobilité : convention de financement de l'opération Bus à Haut Niveau de service (BHNS B) à Aix-en-Provence**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'accorder à la Métropole Aix-Marseille-Provence une subvention de 25 500 000 € pour le financement du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS B) à Aix-en-Provence sur un montant subventionnable de 77 200 000 €HT,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention avec la Métropole Aix-Marseille-Provence définissant les modalités de participation financière du département selon le modèle type prévu à cet effet,
- d'approuver le montant des affectations comme indiqué en annexe 2 du rapport

La dépense sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**